



AVIS PUBLIC

ADOPTIONS ET ENTRÉES EN VIGUEUR

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné que le conseil d'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve a adopté, lors de sa séance tenue le 6 décembre 2016 à 19 h, les règlements d'emprunt suivants :

- Règlement autorisant un emprunt de 2 930 000 \$ pour le réaménagement des parcs et espaces verts (RCA16-27007).
- Règlement autorisant un emprunt de 1 000 000 \$ pour la réalisation de mesures d'apaisement de la circulation (RCA16-27008).
- Règlement autorisant un emprunt de 7 414 000 \$ pour la réalisation de travaux de réfection sur le réseau routier (RCA16-27009).

Le 25 janvier et le 1^{er} février 2017, le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire a approuvé ces règlements d'emprunt.

Toute personne intéressée peut consulter ces règlements durant les heures normales à la mairie de l'arrondissement située au 6854, rue Sherbrooke Est, de 8 h 30 à 16 h 30.

FAIT À MONTRÉAL, CE 7^E JOUR DE FÉVRIER 2017.

Le secrétaire d'arrondissement,

Monsieur Magella Rioux